

 **Julietta**[®]

**ANTI-BOTRYTIS
ANTI-MONILIOSE**

**Source
naturelle
de protection**



Agrauxine
LESAFFRE PLANT CARE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Julietta®

Julietta® est un biofongicide à base de levures vivantes de *Saccharomyces cerevisiae* souche LAS02. Cette souche de levure a été sélectionnée pour ses capacités de survie et de développement rapide qui lui permettent de coloniser le milieu avant le botrytis et la moniliose. Son origine naturelle en fait une solution durable compatible avec une agriculture moderne et respectueuse de l'environnement, de l'agriculteur et des consommateurs des produits agricoles. Julietta® est utilisable en agriculture conventionnelle, biologique et zéro résidu*.

BIOFONGICIDE ANTI-BOTRYTIS ET ANTI-MONILIOSE
AMM N°20190010

CONSEILS D'APPLICATION

Julietta® agit de façon préventive avant l'apparition du botrytis et des monilioses. L'application se fera avec une bonne qualité de pulvérisation en visant particulièrement et avec une bonne couverture les zones à protéger : grappes, fruits, feuilles, plaies de taille et fleurs

Les applications doivent être faites de préférence :

- Juste après une pluie pour prévenir des phases de contamination en vigne et fruits à noyaux
- Après un effeuillage ou une taille en production de tomates et fraises
- Avant la récolte (en respectant le délai avant récolte d'un jour) pour avoir une protection post-récolte

IDENTITÉ PRODUIT

- Matière active :** 96,1% *S. cerevisiae* souche LAS02 (10¹³ cfu/kg)
- Formulation :** granulé dispersable (WG), facile à mélanger
- Conditionnements :** sac aluminisé sous vide 0,5 Kg et 5 Kg
- Classification du produit :** sans classement
- Exempté de Limite Maximale de Résidus**
- Délai de Ré Entrée :** 6h en plein champs et 8h pour les applications en milieu fermé
- Délai avant récolte :** 1 jour
- ZNT aquatique :** 5 mètres

MODE D'ACTION

Julietta® va s'installer plus particulièrement dans les zones fragilisées des plantes et des fruits qui sont des portes d'entrée du botrytis et des monilioses : micro-blessures, plaies de taille, blessures de récolte, piqûres d'insectes...

Julietta® agit préventivement par compétition spatiale et nutritive. La rapidité de développement de *Saccharomyces cerevisiae* souche LAS02 va permettre de protéger les portes d'entrée du botrytis et des monilioses dans les parties sensibles (fruits, plaies de taille, fleurs...). Julietta® est capable de se développer dans des plages de température et de pH plus larges que le botrytis et les monilioses. Julietta® permet donc une protection robuste contre les pathogènes.

Observation à la loupe binoculaire sur blessure grossissement X30
source : Agraxine Lesaffre Plant Care, 2018



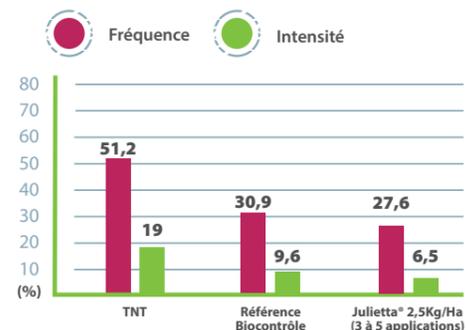
Application sur les portes d'entrée aux monilioses et au botrytis : fleurs, fruits, feuilles et plaies de taille

RÉSULTATS D'ESSAIS

Julietta® obtient des résultats techniques équivalents aux fongicides conventionnels de référence et de biocontrôle.

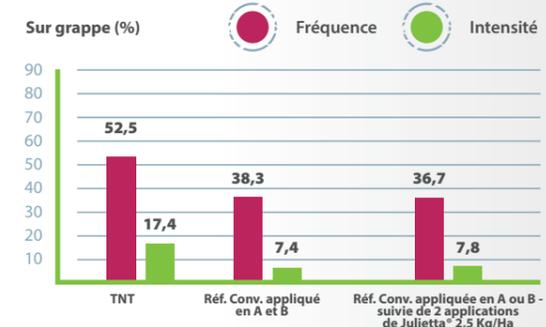
Vigne Botrytis % fréquence & intensité sur grappe Julietta® comparée aux références Biocontrôles

12 essais BPE (2011, 2012, 2013, 2014, 2016/ FR, IT, SP)



Vigne Botrytis % Fréquence & Intensité sur grappe Programme mixte une référence conventionnelle puis Julietta® comparé au programme deux références conventionnelles

19 essais (2014, 2016, 2017/FR, IT, SP, DE)

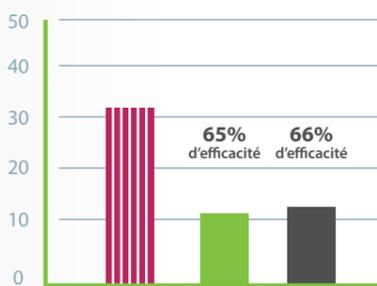


Colonies de *Saccharomyces cerevisiae* souche LAS02



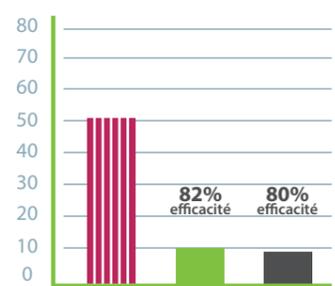
Tomate Botrytis % Fréquence sur feuilles (6 essais sous serre BPE)

- TNT
- Référence Conventionnelle à dose homologuée 4 à 5 applications 2L/Ha
- Julietta® 4 à 5 applications 2,5 Kg/Ha



Fraise Botrytis % Fréquence sur fruits après stockage au froid (7 essais BPE)

- TNT
- Référence Conventionnelle à dose homologuée 4 applications 1,5 Kg/Ha
- Julietta® 4 applications 2,5 Kg/Ha



Pêche Monilioses % fruits moniliés en conservation

essai 2018 mené en partenariat avec SEFRA (Station Expérimentale Fruits Rhône-Alpes), Etoile-sur-Rhône (26)



AVANTAGES JULIETTA®

- Compatible avec les démarches **zéro résidu***
- Utilisable en **Agriculture Biologique** en application du RCE n°834/2007
- Facile d'emploi**
- Pas d'effet** sur la vinification et la distillation
- Pas de marquage** sur les fruits, sélectivité parfaite
- Souplesse de positionnement** jusqu'à 1 jour avant la récolte pour préserver la qualité et la conservation des récoltes

- de 6 à 8 applications maximum** suivant les usages pour une couverture possible de toute la période de risque

**USAGES
ET DOSE D'EMPLOI**

 **Julietta®**

| Cultures | Usages Homologué | Dose /ha | Nombre d'applications maximal autorisé | Décal entre 2 applications | Stade d'application |
|---|---|----------|--|----------------------------|---------------------|
| VIGNE (VIGNE DE TABLE, VIGNE DE CUVE, VIGNES-MÈRES, PÉPINIÈRES VITICOLES) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 6 | 7 jours | BBCH 60 à 89 |
| PÊCHER, ABRICOTIER ET NECTARINIER | Traitement des parties aériennes Lutte contre les monilioses | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 51 à 89 |
| PRUNIER, MIRABELLE, PRUNE DE DAMAS, REINE CLAUDE | Traitement des parties aériennes Lutte contre les monilioses | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 51 à 89 |
| TOMATE, AUBERGINE (sous abris) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 12 à 89 |
| POIVRON, CHILIS, PIMENT (sous abris) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 12 à 89 |
| FRAISIER (sous abris) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 12 à 89 |
| FRAMBOISIER (plein champ et sous abris) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 12 à 89 |
| CASSISSIER, MYRTILLIER, GROSEILLIER(S), MÛRES (plein champ et sous abris) | Traitement des parties aériennes Lutte contre la pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | 2,5 kg | 8 | 7 jours | BBCH 12 à 89 |



**Source
naturelle
de protection**

Pour plus d'informations
et actualités, rendez-vous sur

www.julietta.fr

Julietta® AMM n° 2190010
à base de *Saccharomyces cerevisiae*
souche LAS02-10³ UFC/Kg
formulation granulé dispersable (WG)
sans classement. Détenteur de l'homologation
et distributeur : Agrauxine S.A.
© Marque Déposée Agrauxine S.A.

* les substances actives exemptées de LMR
sont en général acceptées dans les cahiers
de charge de type zéro résidu/sans résidu.
Renseignez-vous auprès de votre organisme certificateur
Pour les usages autorisés, doses, conditions
et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit.



Agrauxine
LESAFFRE PLANT CARE